

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la mairie de Dombs, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 avril 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	22	8	2	1

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
30	0	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, SIMON Isabel, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de MUZETTE Thierry.

Membres ayant donné pouvoir :

BODIN Pascal donne pouvoir à BIDAUD Jean Michel, CHABANAT Christine donne pouvoir à LOURADOUR Patricia, DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, MENUCELLI Thierry donne pouvoir à CHADELAUD Michel, ROGER Edouard donne pouvoir à TERRIER Gilles, SERRU Marie-Claire donne pouvoir à LENOBLE Monique, SUDRON Frédéric donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, VERGNE Didier donne pouvoir à PONS Gérard.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

LACOUTURIERE Michel, POURCHET Pierre.

Absent : CAMBOU Stéphane.

Secrétaire de séance : CHADELAUD Michel.

STATUT ET COMPETENCES

Délibération n° 42 – 2017 : Compétence optionnelle « école de musique et de danse » : modification statutaire concernant le nouveau siège social du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse de Feytiat

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse de Feytiat a déménagé le 6 juillet 2016. La délibération portant modification statutaire a été validée par le Comité syndical du CIMD le 18 mai 2016.

Cette modification porte sur le siège social qui est fixé désormais :

« 1, avenue Winston Churchill – 87220 FEYTIAT ».



Par courrier reçu le 9 janvier 2017, le CIMD a informé la Communauté de Communes des Portes de Vassivière que conformément à l'article L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales, les présidents de chacune des collectivités membres devaient se prononcer sur cette modification. Il était précisé qu'à défaut de délibération dans un délai de 3 mois, l'avis était réputé favorable.

Après observation faite par la Préfecture auprès du CIMD, il s'avère que les présidents de chacune des collectivités membres doivent délibérer sur ce point.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la modification statutaire adoptée par le Comité syndical du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse de Feytiat le 18 mai 2016 concernant la modification du siège social.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 14 avril 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE

